

Le chemin de Tobias

Dossier
1



Tobit faisant ensevelir les morts de sa tribu à Ninive, Jean-Baptiste Deshayes, entre 1757 et 1759, Tours, Musée des Beaux Arts

Tobit

*Moi, Tobit, j'ai suivi les chemins de la vérité et
praticqué les bonnes œuvres tous les jours de
ma vie...*

Tb 1,3



Lire dans la Bible Tb 1,1-22

Puis regarder plus particulièrement le passage suivant : 1,3-9



Tb 1,3-9

³Moi, Tobit, j'ai suivi les chemins de la vérité et pratiqué les bonnes œuvres tous les jours de ma vie ; j'ai fait beaucoup d'aumônes à mes frères et aux gens de ma nation venus avec moi en déportation au pays d'Assyrie, à Ninive.

⁴Quand j'étais dans mon pays, la terre d'Israël, au temps de ma jeunesse, toute la tribu de Nephtali, mon ancêtre, s'était détachée de la maison de David et de Jérusalem, la ville choisie parmi toutes les tribus d'Israël pour leur servir de lieu de sacrifice, là où le temple, la demeure de Dieu, avait été consacré et construit pour toutes les générations à venir.

⁵Tous mes frères et la maison de Nephtali, mon ancêtre, sacrifiaient, eux, sur toutes les montagnes de Galilée, au veau que Jéroboam, roi d'Israël, avait fait à Dan. ⁶Et moi, bien souvent, je me trouvais tout seul pour aller à Jérusalem au moment des fêtes, selon ce qui est prescrit dans tout Israël par un décret perpétuel. J'accourais à Jérusalem avec les prémices, les premiers-nés, la dîme du bétail et la première tonte des brebis ⁷et je les donnais aux prêtres, fils d'Aaron, pour l'autel. Je donnais aussi la dîme du blé, du vin, des olives, des grenades, des figues et des autres fruits aux fils de Lévi en service à Jérusalem ; la deuxième dîme, je la prélevais en argent et j'allais la dépenser chaque année à Jérusalem. ⁸Je donnais la troisième aux orphelins, aux veuves et aux étrangers résidant avec les fils d'Israël ; je l'apportais et la leur donnais tous les trois ans, et nous la mangions selon la prescription faite à ce sujet dans la Loi de Moïse et les instructions données par Débora, la mère d'Ananiel, notre père – car mon père m'avait laissé orphelin, il était mort. ⁹Parvenu à l'âge d'homme, je pris une femme de la descendance de nos pères et d'elle j'engendrai un fils à qui je donnai le nom de Tobias.

Partager

- Comment Tobit se définit-il ?
- Comment se situe-t-il par rapport à son pays de déportation ?
- Repérer des thématiques qui reviennent : la solitude dans la pratique de la justice, la générosité, la fidélité...

TOB



La généalogie de Tobit (v.1)

L'accumulation de noms théophores vise à souligner la qualité d'une famille où Dieu est invoqué depuis des générations.

Tobiel : Dieu est mon bien

Ananiel : Dieu a été bienveillant pour moi

Gabaël : Dieu est élevé

Raphaël : Dieu guérit

Ragouël : Dieu est ami

Ariel : Ville de Dieu

Un énorme dépôt ! (v.14)

Les 10 talents d'argent représentent 350 kg ! C'est la récupération de ce dépôt, que Tobit veut transmettre à son fils Tobias avant sa mort, qui sera le motif du voyage en Médie.

Le voyage en Médie (v.14)

La Médie est souvent associée à la Perse dans les textes tardifs (Est, Jdt, Dn). Les Médes sont une tribu iranienne au nord-est de la Babylonie, où des israélites ont été déportés (2 R 17,6 ;18,11).

Cahier Evangile 101, Le livre de Tobit ou le secret du Roi, p.11-13



Une confession d'autosatisfaction

Tobit se présente comme un homme juste, un homme soucieux de se conformer à la loi dont il connaît bien les préceptes. La déportation qu'il a endurée et sa présence forcée à Ninive ne semblent pas avoir affecté ses choix fondamentaux, puisqu'il continue de vivre en exil comme il le faisait, plus que vraisemblablement, autrefois chez lui.

Tobit débute donc son récit en affirmant qu'il fait du bien à ses frères et à la nation. Par contre, il se situe en nette opposition par rapport à ses frères. Il se dit seul à marcher constamment selon la loi, alors que tous les autres, y compris ceux de sa tribu de Nephtali, ont sombré dans l'apostasie. De son point de vue, il est l'unique juste, ce qu'il n'hésite pas à répéter. S'il est déporté, il n'en porte pas la responsabilité, mais il subit cette situation en persévérant dans la justice.

Ses propos trahissent une surenchère certaine lorsqu'il oppose sa personne à ses frères qui, selon lui, ont tous versé dans l'idolâtrie. Les outrances de sa description ne sont pas forcément de nature à lui attirer la sympathie immédiate du lecteur. C'est plutôt un portrait mitigé qui ressort de ses premières paroles. Car s'il n'y a pas de raison de douter de la sincérité de l'homme ne de sa justice intrinsèque, sa façon de se mettre d'emblée en avant et de se présenter comme l'unique exception à l'apostasie générale d'Israël est de nature à éveiller quelque soupçon.

D'après E. Di Pede, *Révéler les œuvres de Dieu*, p. 23s

Ahikar

Qui est cet Ahikar ? Son nom est celui d'un sage assyrien bien connu des anciennes littératures du Proche Orient dont l'histoire, sans doute familière à l'auteur de Tobit et à ses premiers lecteurs, sert de cadre à une ample collection de proverbes et de fables. Dans notre récit, il est le neveu de Tobit et est présenté comme « échanson et garde du sceau, ainsi que chef de l'administration et des finances royales » ; tombé en disgrâce, sans doute sous Sennachérim, il est réhabilité par Sacherdonos. Tobit n'aura donc pas été le seul à pâtir du changement de régime, ni à bénéficier par après des suites de l'élimination du roi assassin.

Les mentions de ce personnage contribuent à la caractérisation du personnage de Tobit qui, présenté comme l'oncle d'Ahikar, en devient d'autant plus respectable que ce célèbre neveu se met à son service quand le malheur le frappe.

E. Di Pede, *Révéler les œuvres de Dieu*, p. 23s

Envie d'aller plus loin ?

Une vie conforme à la Loi du Très Haut

- ❖ Sur l'aumône aux pauvres : cf Dt 15,7-8 ; Si 12,1-4).
La solidarité à l'intérieur de la communauté des déportés est ici première, comme signe de la fidélité de l'israélite pieux.
- ❖ Sur les lois sur les pèlerinages, sur le sanctuaire central, sur les dîmes et les offrandes : cf. Dt 16,16-17 ; 12,5-11 ; 14,22-23.28-29 ; Nb 18,25-32.
On peut souligner qu'il y a ici une surenchère dans l'observance des dîmes et offrandes (cf. Dt 14,24-26).
- ❖ Sur le devoir de donner une sépulture : cf. Dt 21,22-23 ; Si 38,16
- ❖ Sur le respect des tabous alimentaires : cf. Lv 11 ; Dt 14

Tobit, un homme seul



Tobit a été élevé par sa grand-mère Débora, la mère de son père Ananiel. Déjà, dans sa jeunesse, Tobit a été un homme seul : « le développement psychique de Tobit, disparaît tout entier derrière la solitude spirituelle et religieuse qu'il a connue toute sa vie. Dans le récit, sa vie personnelle paraît insignifiante par rapport à la seule chose qui compte : qu'il ait été le seul, à l'encontre de sa propre tribu, à respecter les commandements du Très-Haut »

Cahier Evangile 101, Le livre de Tobit ou le secret du Roi, p.12-13



L'aumône, signe de la miséricorde de Dieu

« Faire l'aumône » est une expression devenue quelque peu désuète et empreinte d'une nuance péjorative. On préfère parler de partage et de solidarité. C'est bien dommage car les termes de partage et de solidarité, si beaux soient-ils, recouvrent une réalité beaucoup moins grande que celle qui est signifiée par l'expression « faire l'aumône ».

L'aumône, en effet, n'est pas simple geste de philanthropie. Elle ne vise pas seulement à supprimer la pauvreté matérielle. « Aumône » vient d'un mot grec qui désignait d'abord la miséricorde de Dieu pour l'homme puis celle de l'homme pour ses frères. Miséricorde, c'est-à-dire tendresse et compassion à l'égard de celui qui est malheureux et pécheur. L'aumône est la traduction concrète de cette tendresse. Elle est manifestation de l'amour de Dieu pour les pauvres et, en même temps, chemin vers Dieu : « *Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » (Matthieu 25, 41). C'est pourquoi l'aumône est, avec le jeûne et la prière, l'un des trois piliers de la vie spirituelle et, plus particulièrement, du Carême. [...] L'aumône n'est pas facultative, elle n'est pas seulement un « plus » que nous pourrions apporter à notre vie spirituelle : nous ne pouvons pas nous en passer, parce qu'elle prolonge et authentifie, en quelque sorte, la prière et le jeûne. Elle est un devoir absolu pour tout chrétien, quels que soient l'état de son compte en banque et ses propres pauvretés. [...]

Le plus important est ce que ce don représente pour lui. Rappelons-nous l'évangile de la pauvre veuve : ne donnant que quelques sous, elle avait donné plus que les riches : « *Cette pauvre veuve a donné plus qu'eux tous. Car tous ceux-là ont mis de leur superflu mais elle, de son indigence, a mis tout ce qu'elle avait pour vivre.* » (Luc 21, 3-4)

Christine Ponsard, Famille chrétienne, 07/03/1992

Donner par amour, sans se mettre en valeur dans notre société médiatique.

"L'Évangile met en lumière un aspect caractéristique de l'aumône chrétienne : elle doit demeurer cachée. « Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite », dit Jésus, « afin que ton aumône se fasse en secret » (Mt 6, 3-4). Et juste avant, il avait dit qu'il ne faut pas se vanter de ses bonnes actions, pour ne pas risquer d'être privé de la récompense céleste (cf. Mt 6, 1-2). La préoccupation du disciple est de tout faire pour la plus grande gloire de Dieu. Jésus avertit : « Que votre lumière luise ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (Mt 5, 16). Ainsi, tout doit être accompli pour la gloire de Dieu et non pour la nôtre. Ayez-en conscience, chers frères et sœurs, en accomplissant chaque geste d'assistance au prochain, tout en évitant de le transformer en un moyen de se mettre en évidence. Si, en faisant une bonne action, nous ne recherchons pas la gloire de Dieu et le vrai bien de nos frères, mais nous attendons plutôt en retour un avantage personnel ou simplement des louanges, nous nous situons dès lors en dehors de l'esprit évangélique.

Message pour le carême, Benoît XVI



Photo François Richir

Psaume 119 (118)

- 01 Heureux les hommes intègres dans leurs voies qui marchent suivant la loi du Seigneur !
- 02 Heureux ceux qui gardent ses exigences, ils le cherchent de tout cœur !
- 03 Jamais ils ne commettent d'injustice, ils marchent dans ses voies.
- 04 Toi, tu promulgues des préceptes à observer entièrement.
- 05 Puissent mes voies s'affermir à observer tes commandements !
- 06 Ainsi je ne serai pas humilié quand je contemple tes volontés.
- 07 D'un cœur droit, je pourrai te rendre grâce, instruit de tes justes décisions.
- 08 Tes commandements, je les observe : ne m'abandonne pas entièrement.

- 17 Sois bon pour ton serviteur, et je vivrai, j'observerai ta parole.
- 18 Ouvre mes yeux, que je contemple les merveilles de ta loi.
- 19 Je suis un étranger sur la terre ; ne me cache pas tes volontés.
- 20 Mon âme a brûlé de désir en tout temps pour tes décisions.
- 21 Tu menaces les orgueilleux, les maudits, ceux qui fuient tes volontés.
- 22 Épargne-moi l'insulte et le mépris : je garde tes exigences.
- 23 Lorsque des grands accusent ton serviteur, je médite sur tes ordres.
- 24 Je trouve mon plaisir en tes exigences : ce sont elles qui me conseillent.